



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Congrès Jnlf 2025

– PARTICIPANTS –

MISES A JOUR EN JANVIER 2025

Organisateur : Journées de Neurologie de Langue Française (JNLF)
Siège social : 12 rue des Roses, 67500 Haguenau
Association inscrite au Registre des Associations du Tribunal de proximité d'Haguenau sous la référence :
N° AMALIA A2024HAG000076
N°TVA : FR53 430 431 338
Représentant légal : Mathieu ZUBER

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») au Congrès des JNLF (ci-après « l'Événement») organisé par l'Association JNLF (« l'Organisateur de l'Événement » ou « l'Organisateur »).

1.2. L'Organisateur de l'Événement est le cocontractant du participant. Les inscriptions s'effectuent toutefois auprès du mandataire désigné par l'Organisateur de l'Événement, la société EUROPA GROUP (ci-après « EUROPA ») qui a tout pouvoir pour engager l'Organisateur de l'Événement dans le cadre des présentes conditions générales de vente et encaisser le prix des inscriptions au nom et pour le compte de l'Organisateur de l'Événement.

1.3. Les conditions générales de vente sont consultables sur **Jnlf.fr** (ci-après le « Site » ou le « Site de l'Événement»).

1.4. Le fait de s'inscrire à un Événement, en ligne ou en retournant le Bulletin d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

1.5. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

2. INSCRIPTION - CONTRAT

2.1. L'inscription à l'Événement est ouverte en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site de l'Événement.

2.2. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.

2.3. Une fois l'inscription reçue et le paiement effectué, EUROPA adressera au Participant, au nom et pour le compte de l'Organisateur de l'Événement, un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation de commande »).

Si l'Organisateur de l'Événement n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), EUROPA en informera le Participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours ouvrés par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par virement, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par la carte bancaire.

2.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi, par EUROPA, de la Confirmation de commande sous réserve du bon encaissement du règlement.

2.5. Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation dès 14 jours calendaires avant le début de l'Événement. Le Participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente à l'adresse suivante : Europa Group-Service Inscriptions-19 allées Jean Jaurès-BP 61508-31015 Toulouse cedex 06-France. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

3. TARIFS - REGLEMENT

3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par l'Organisateur de l'Événement. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du dossier d'inscription papier ou, en ligne, sur le Site, pour le tarif correspondant.

3.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.3 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Événement, le règlement dû au moment de l'inscription ne peut s'effectuer que par carte de crédit en ligne sur le Site, en une seule fois. Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD.

EUROPA pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.

Le système de paiement des JNLF a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS). Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les

cas prévus aux articles 2.5 et 5 des présentes.

4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription à l'Événement implique l'acceptation des conditions suivantes :

4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Événement.

4.2. Contrôle d'accès / Modalités d'accès au service :

4.2.1. Dans le cas de la participation à l'Événement en présentiel, le Participant se verra délivrer un badge d'accès quelques jours avant l'événement (par mail) ou lors de son arrivée sur le Site de l'Événement. Ce badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

4.2.2. Dans le cas de la participation à un Événement à distance, l'accès à la plateforme hébergeant l'Événement se fait grâce à l'identifiant et au mot de passe fournis par l'Organisateur lors de la confirmation d'inscription ou créés par le Participant à réception d'une invitation personnalisée adressée par l'Organisateur. Ces éléments sont confidentiels, uniques, personnels, incessibles et intransmissibles.

4.2.3. Le Participant devra s'assurer de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme employée par l'Organisateur dans le cas d'un événement à distance. Les recommandations techniques sont disponibles sur le site web de l'Événement.

4.3. Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du Site de l'Événement en cas de participation en présentiel ou les Conditions Générales d'Utilisation du service pour un événement à distance. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

4.4. Le Participant s'engage également à respecter toute réglementation officielle en vigueur, notamment les consignes sanitaires, s'appliquant à l'organisation de l'Événement (présentation de pass sanitaire, contrôle de sécurité, etc). L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS

5.1. En cas de nécessité, l'Organisateur peut être amené à modifier l'Événement :

5.1.1. Moyennant un préavis de 15 jours :

- Décalage, avancement ou report, n'excédant pas 90 jours des dates de début et de fin de l'Événement. Au-delà de 90 jours, les règles d'annulation visées à l'article 5.3 s'imposeront.

5.1.2. Sans préavis, y compris pendant le cours de l'Événement :

- Modification du programme de l'Événement
- Modification des horaires de début et de fin de l'Événement

5.2. Dans le cas où, le délai de rétractation visé à l'article 2.5 étant expiré, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Événement, il devra en prévenir EUROPA avant l'événement par e-mail ou

courrier. En cas d'annulation, l'Organisateur procèdera par principe à l'annulation du badge d'accès dans le cas d'une participation en présentiel à l'Événement et/ou à la désactivation des identifiants de connexion à l'Événement digital à distance.

Toute demande d'annulation doit être envoyée par email à l'adresse **inscriptions-jnlf@europa-organisation.com** et sera sujette aux conditions suivantes :

- Annulation jusqu'au 03/03/2025 : Le montant des droits d'inscription sera remboursé post-congrès déduction faite de 25€ TTC de frais de dossier par participant annulé.
- Annulation à partir du 04/03/2025 : Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Votre inscription présentielle sera néanmoins transformée en inscription distancielle en cas d'annulation pour Covid (avec justificatif médical).
- Double inscription : Le Comité d'Organisation ne sera pas tenu responsable d'une double inscription. Dans ces cas, les conditions d'annulation s'appliqueront.
- L'inscription aux ateliers : Elle est nominative, session non échangeable et non remboursable.

5.3. Ni la responsabilité de l'Organisateur de l'Événement, ni la responsabilité d'EUROPA ne pourront être recherchées si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. Si l'Organisateur de l'Événement se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :

5.3.1. En cas d'annulation totale de l'Événement, qu'il se déroule en présentiel uniquement, à distance uniquement ou en hybride (à la fois en présentiel et à distance) :
Les Participants se verront rembourser leurs frais d'inscription.

5.3.2. En cas d'annulation de la possibilité de participation présentielle à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :
Les Participants inscrits à la version présentielle seront remboursés de la différence de prix entre le tarif présentiel et le tarif distanciel (sur la base du tarif spécifiquement applicable au Participant).

5.3.3. En cas d'annulation de la possibilité de participation à distance à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :
Les Participants inscrits à la version distancielle seront partiellement remboursés de leurs frais d'inscription. Le montant de la décote sera calculé en fonction de l'ampleur du préjudice subi.

5.3.4. En cas de limitation du nombre de participants à l'Événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'Événement :
Les JNLF conserveront prioritairement les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites (dans la limite de la jauge légale). La date de validation de l'inscription fera foi. L'Organisateur proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge :
Si les conditions le permettent, la participation à l'Événement en version distancielle et le remboursement de la différence de prix entre la participation en présentiel et la participation à distance.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE

6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

6.2. Le Participant est informé de ce que l'Organisateur de l'événement ou EUROPA pourront être amené à réaliser des prises de vues et/ou des films, à enregistrer dans le cadre de l'Événement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise l'Organisateur de l'Événement / EUROPA à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Événement.

6.3. Les propos tenus par les intervenants lors de l'Événement le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. Ni l'Organisateur de l'Événement, ni EUROPA ne seront responsables, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte, causé par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Événement.

7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

7.1. Données à caractère personnel :

L'Organisateur de l'Événement pratique une politique de Protection des Données à Caractère Personnel dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de protection des données à caractère personnel » dont vous êtes expressément invités à prendre connaissance. (<https://www.jnlf.fr/protection-donnees-personnelles-rgpd>)

7.2. Gestion des cookies :

Lors d'une visite sur le site, des cookies ou témoins de connexion sont susceptibles d'être installés dans votre terminal Utilisateur. Les informations relatives à l'utilisation des cookies par le site, leur gestion et leur suppression sont détaillées au sein de la « Politique cookies » accessible sur la page du site. (<https://www.jnlf.fr/mentions-legales>)

8. DIVERS

8.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.

8.2. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.

8.3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.

FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien/service ci-dessous :

- commandé le _____ [date de la commande à compléter par le Participant] /
- reçu le _____ [date de réception du produit à compléter par le Participant]
- référence de la commande : commande n° _____ [référence à compléter par le Participant]
- nom du produit/service : _____ [nom du produit/service à compléter par le Participant]

Nom du/des consommateur(s) : _____ [nom à compléter]

Adresse du/des consommateur(s) : _____ [adresse à compléter]

Date : _____ [date à compléter par le Participant]

Signature du/des consommateurs(s) – uniquement en cas d'envoi du présent formulaire par voie postale